

La Cour des comptes fixe les limites de son audit des finances régionales

WALLONIE La réponse de la Cour à la sollicitation de la majorité MR-CDH est positive

► La Cour ne pourra pas tout faire et il lui faudra du temps pour rendre ses conclusions.

► Une séquence étrange entre les nouveaux partenaires de la majorité MR-CDH.

La Cour des comptes accepte de procéder à un audit des finances de la Wallonie à la demande du parlement. Celui-ci avait été saisi de cette question par le gouvernement MR-CDH. Ses représentants sont venus le dire ce mercredi aux députés qui tenaient leur séance de rentrée. Au milieu d'une législature, la procédure n'est pas banale, mais elle s'inscrit dans les règles qui régissent les rapports entre l'entité fédérée et la Cour. Celle-ci a toutefois tenu à préciser avec force les limites de son intervention.

A l'inverse de ce que laissait penser la formulation initiale de la proposition de résolution de la majorité, il ne peut être question pour elle de livrer « une photographie » des finances wallonnes : « Nous sommes celui qui regarde la photo et qui dit si elle est floue, si des personnages y manquent, a expliqué de manière imagée le conseiller Franz Wascotte. Nous analysons les informations, nous les valons ou pas. »

La Cour des comptes ne pourra pas rencontrer une autre demande du couple MR-CDH : des projections pluriannuelles sur la trajectoire budgétaire. Celles-ci sont tributaires de choix politiques, pas de réalités comptables,

il ne revient pas à cet organe de contrôle de les approuver ou pas. Le conseiller Wascotte demande également que toute l'information utile soit fournie sur les organismes para-régionaux qui échappent jusqu'à présent au contrôle de la Cour. Le ministre du Budget Jean-Luc Crucke (MR) s'est engagé à fournir tous les documents nécessaires.

La Cour des comptes s'engage donc à déposer un premier rapport dans un délai de six semaines sur les questions pour lesquelles les informations sont immédiatement disponibles : l'état des recettes en 2017, l'encours au 31 octobre et le solde structurel prévu pour l'exercice budgétaire actuel. D'autres rapports intermédiaires suivront, puis un rapport final en bout de course.

Reste que cette séquence n'en finit pas d'étonner. Une certitude à ce stade : le nouveau gouvernement ne disposera pas des informations qu'il sollicite pour le conclave budgétaire qu'il tiendra à partir du 21 septembre. En outre, ce jeudi, les ministres valideront une stratégie fiscale qui ne pourra pas, elle non plus, s'appuyer sur les conclusions de la Cour. « Cette requête n'empêche pas le gouvernement de travailler », sanctionne Jean-Paul Wahl, le chef de groupe MR.

« Un déficit de confiance entre les partenaires de la nouvelle majorité » PIERRE-YVES DERMAGNE (PS)

Mais une question s'impose bien à ce

stade : à quoi rime cette démarche ? Notez qu'à quelques détails près, l'opposition, qui s'est abstenue, rejoint la majorité sur l'utilité d'une analyse des finances wallonnes. « Ce n'est pas inopportun », selon Stéphane Hazée (Ecolo) dans la foulée de Jean-Luc Crucke

qui parle d'« un travail de fondation » essentiel pour la nouvelle majorité.

L'opposition socialiste a beau jeu de soulever une incongruité : le MR ne pourrait-il pas s'appuyer sur le CDH pour obtenir tous les renseignements utiles ? Les humanistes sont au pouvoir depuis des décennies. De 2009 à 2014, André Antoine fut le ministre du Budget. Et depuis 2014, les compétences de Maxime Prévot et de ses coreligionnaires couvraient 50 % du budget wallon.

Mais cela ne suffit manifestement pas. Il faut battre le rappel de la Cour des comptes. Pierre-Yves Dermagne

(PS) voit dans cette procédure la première expression d'« un déficit de confiance » entre les partenaires de la nouvelle majorité.

Le nouveau chef de file du PS prend un malin plaisir à titiller le ministre-président en diffusant un extrait de débat télévisé où l'on entend Willy Borsus expliquer que l'accord de majorité est soutenu par « une annexe qui traduit budgétairement les engagements. »

Question dès lors : si c'est bien le cas (mais le ministre du Budget ne voit pas de quoi on parle), à quoi bon saisir la Cour des comptes *a posteriori* ? ■

ERIC DEFFET

IMPÔTS

La réforme fiscale en mode théorique

Nos confrères de *La Libre* faisaient état mercredi d'un « document confidentiel » présentant la « grande réforme fiscale » promise par le gouvernement wallon MR-CDH. On a vérifié : il s'agit ni plus ni moins

d'une sorte de copier-coller de la page 20 de la Déclaration de politique régionale adoptée le 28 juillet dernier. On y retrouve les mêmes engagements : suppression de la télé-redevance (évidemment !), amélioration de la fiscalité immobilière, baisse des droits de succession et d'enregistrement, perspective de révision de la fiscalité auto-

mobile, déduction fiscale pour les locataires d'un kot... Bref, rien de neuf. La stratégie était connue. Jean-Luc Crucke (MR), le ministre du Budget, la présentera ce jeudi au gouvernement. Mais l'essentiel sera évidemment ailleurs : comment financer une réforme qui avait déjà donné des cheveux blancs à l'exécutif précédent ?

E.D.